



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 1^{er} juillet 2021 à 19h00 En mairie, salle du Conseil Municipal

Présents : MM SÉGNERÉ, DAUTAN, ESQUIRO, ETCHEVERRIA, BONIFACE, CLAVERIE, COLLGON, DEJARDIN, LONCA, MENGELLE, PORIEL, SEGUIN, SEAS
Absent excusé : M. Louis MARTIN donne pouvoir à M. Jean-Michel SÉGNERÉ
Secrétaire de séance : M. Damien DAUTAN

Ordre du jour

- Point travaux (Damien Dautan)
- Point affaires scolaires, école numérique rurale, projet MOBY écomobilité scolaire (Céline Boniface)
- Point associations (Mikaël Etcheverria)
- Point communication et bulletin municipal (Macha Claverie)
- Point fonctionnement EHPAD / SCAPA (Jean-Michel Ségneré / Marie-Chantal Lonca)
- Point personnel communal (Nicole Esquiro)
- Point Culture : jardins partagés (Céline Boniface)
- PLUI et SCOT (Jean-Michel Ségneré)
- Présentation du Conseil Municipal des Jeunes (Stéphanie Seguin)
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance avec une pensée pour Monsieur Hervé Juchtzer, décédé le 28 juin 2021.

Il souhaite la bienvenue aux jeunes élu(e)s du Conseil Municipal des Jeunes créé le 26 mai dernier.

Etaient invités à assister à la réunion du CM, les présidents et responsables des commissions.

Sont présents : Robin Mahé, Noémie Duclos, Camille et Thomas Cocq, Alya Escalé, Lise Vignaud, Loriane Hauret.

Est excusé : Luka Almeida.

Monsieur le Maire remercie, de manière sincère et affective, les membres du conseil municipal, ainsi que toutes les personnes qui se sont mobilisées lors des élections et qui ont contribué à leur bon déroulement.

▪ Travaux

Intervention de Damien Dautan

- Travaux en cours :
 - Terrains de football : la mise en place de l'éclairage des terrains annexes se terminera fin juillet.
 - Préau de l'école a été réalisé : l'enrobé de la cour et la pose au préau, reste à faire : clôture de la cour.
 - Le chemin entre l'école et les cours de padel est terminé.
 - L'installation du portique à l'entrée du parking de l'école sera terminée en fin de semaine prochaine, reste quelques travaux de peinture à réaliser.
 - Intervention sur la lucarne à la mairie

- Travaux programmés et à venir :
 - Isolation du grenier de la mairie et de la MAM : travaux prévus en fin d'année.
 - Avancée de toit sur la maison de l'école de foot : pour fin d'année.
 - Construction d'un puisard rue de la Gespe
 - Réalisation de vestiaires côté sud du padel.
A ce sujet, Monsieur le Maire précise que le Conseil de la Communauté d'Agglomération TLP, dans sa séance d'hier, a accordé une aide financière de 42000 €, montant correspondant réglementairement à celui accordé par la Région. Le département et la fédération de tennis ayant eux aussi participé au financement des courts.
M. Dautan précise que l'accès aux vestiaires se fera par digicode (comme la réservation des cours).
 - L'achat d'un robot-tondeuse pour les abords de la salle des fêtes et le terrain de foot est à l'étude.
 - Installation de filets pare-balls au city park.
A ce sujet, M. Etcheverria précise que cet investissement est nécessaire pour la sécurité des enfants. C'est l'entreprise ALTELA qui installera les filets, dans les règles de l'art, le 21 juillet prochain.

- En l'absence de Louis Martin, Monsieur le Maire fait lecture du résumé qu'il a transmis concernant l'enfouissement des lignes électriques rue Bellevue :
Le chantier d'enfouissement des lignes électriques et la rénovation de l'éclairage public (LED) a démarré en 2020. La fin des travaux était prévue pour fin mars 2021. Ce délai a été tenu pour la partie réseau et éclairage. En revanche, la partie sous la maîtrise d'Orange a posé des problèmes. Le réseau téléphonique cuivre a été réalisé, mais Orange avait oublié d'étudier l'enfouissement de la fibre. Cette étude est maintenant terminée et l'entreprise mandatée par le SDE a pu, lundi 28 juin dernier, commencer les travaux. Une fois que la fibre sera déposée, ils pourront enlever les poteaux et terminer les abords (trous à reboucher, barrières...). Une lettre d'information a été distribuée aux riverains semaine 24.

▪ **Affaires scolaires**

Intervention de Céline BONIFACE

✓ Ecoles :

- 1- Le Conseil d'école aura lieu demain vendredi 2 juillet. A ce jour, rien n'est décidé concernant l'ouverture d'une classe supplémentaire. La répartition des élèves par classe incombe aux enseignants.

- 2- La cérémonie de remise des dictionnaires aux CM2 a eu lieu le mardi 29 juin. Cinq enfants ont été récompensés.

- 3- Mme Boniface fait part à l'assemblée d'un projet subventionné par l'état dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la pauvreté : Le dispositif petits déjeuners à l'école (distribution de petits déjeuners, sur le temps périscolaire ou scolaire, selon le choix de l'école et de la commune), permettant de favoriser le bien-être des élèves car l'alimentation des élèves a une importance capitale pour leur développement et leurs capacités d'apprentissage.
Aussi, il importe de renforcer l'éducation à l'alimentation dans le cadre d'un environnement instaurant un climat de confiance et de réussite pour tous les élèves et, pour certains, de répondre à des difficultés liées à des inégalités sociales. Ce dispositif doit participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.

Ce projet serait pris en charge par le directeur de l'école, Monsieur Varrin, avec sa classe de CM2. Le thème : apprendre à bien se nourrir. Le travail porterait sur les repas équilibrés, la fabrication de petits-déjeuners une fois par mois. Il convient de choisir un type de convention : versement de l'aide estimée de 390 €, en plusieurs ou une seule fois à la signature de la convention. Mme Esquiro confirme que c'est plus simple en une fois.

Il est donc demandé à l'assemblée de bien vouloir délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, avec un versement de l'aide financière à la signature de la convention.

Délibération votée à l'unanimité.

- 4- La commune de Horgues participe au partenariat que le département propose pour la mise à disposition, dans les classes de GS et CP, d'intervenants extérieurs spécialisés en langue occitane (association PARLEM). Le coût s'élève pour la part communale à 715 € pour la classe primaire (une heure hebdomadaire) et à 357,50 € (une demi-heure hebdomadaire) pour la classe maternelle. Afin de poursuivre cet enseignement pour l'année scolaire 2021-2022, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec « PARLEM ».
- Délibération votée à l'unanimité.*

✓ Ecole numérique rurale :

Il s'agit d'un soutien financier de l'état jusqu'à 70 % du montant du projet (achat d'ordinateurs et services numériques), dans le cadre du plan de relance, pour une continuité pédagogique dans les écoles élémentaires.

Un dossier de demande d'aide financière a été déposé en mars 2021 (dépense prévue : 7480 €, subvention attendue : 5140 €). Une réponse favorable nous été faite en juin.

Une convention devra donc être signée avec le ministère de l'Education Nationale pour percevoir cette aide.

Il est donc demandé à l'assemblée de bien vouloir délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération votée à l'unanimité.

- ✓ **Projet « Moby » écomobilité scolaire :**
Madame Boniface a assisté à une visioconférence avec ECO CO2 pour un programme de sensibilisation à l'éco mobilité, c'est-à-dire, se déplacer le plus possible à pied, ou en vélo, notamment pour le trajet maison / école.
Madame Boniface aimerait que ce projet ne soit pas seulement préparé par la municipalité mais avec toutes personnes intéressées par le programme. En effet, ce programme a plusieurs enjeux : l'environnement, la santé, la sécurité et le cadre de vie. Mme Boniface s'est rendue à la mairie de Bordères-sur-l'Echez, première commune à avoir adhéré au projet, afin de prendre des conseils.
Le but de la démarche est de développer des projets transversaux, avec par exemple : la cantine de Juillan, la sécurité routière, le CCAS, les associations locales, le CMJ....

Monsieur le Maire félicite Mme Boniface pour tous ces projets et cette volonté de travail en transversalité et pense qu'il faut recenser tous ces projets et construire une maquette globale.

Monsieur le Maire en profite pour revenir sur le projet « Terre de jeux 2024 » et donne la parole à M. Poriel pour faire un retour rapide sur la journée du mercredi 23 juin : superbe journée olympique avec le centre de loisirs avec des diverses activités sportives malgré le mauvais temps. Le centre de loisirs d'Ibos a également participé à l'animation. On peut constater qu'une bonne dynamique se met en place.

▪ **Vie du village - associations**

Intervention de Mikaël Etcheverria

- ✓ Après plusieurs étapes de confinements, déconfinements, pour les adultes puis pour les jeunes, reprise en extérieur, etc... Les associations peuvent enfin réintégrer les installations mais en respectant les gestes barrières. Il a fallu que tout le monde s'adapte mais globalement cela s'est bien passé, grâce aux infrastructures dont la commune disposent.
- ✓ Mme Morandin remplacera Mme Salières, professeure de Yoga à la rentrée, les démarches administratives sont en cours.
- ✓ Une demande d'association de boxe nous est parvenue en mairie : M. Etcheverria prendra contact.

- ✓ Carine Latapie, nouvelle correspondante de presse à la Dépêche nous rejoindra en fin de réunion. Merci à elle pour les articles publiés.
- ✓ Monsieur Etcheverria tient à préciser, parce que ce n'est pas le cas dans toutes les communes, que les subventions versées aux associations sont restées identiques malgré l'absence d'activité. Monsieur le Maire ajoute qu'il y a un déséquilibre entre la participation financière d'Odos et de Horgues pour le HOFC.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Mikaël Etcheverria pour son efficacité à gérer localement la situation sanitaire bien compliquée durant toute la saison.

▪ **Communication et bulletin municipal**

Intervention de Macha CLAVERIE

L'Agence de communication chargée de l'impression du bulletin municipal sera fermée du 14/7 au 15/8 mais sera en mesure de prendre en charge le prochain bulletin.

Madame Claverie rappelle qu'il faut lui envoyer toutes les informations à publier sur le bulletin et sur Facebook, elle se charge de faire le tri. Il est important que les Horguais soit informés. Pour que Facebook soit visité, il faut faire au moins une publication par semaine. Madame Claverie demande donc de la matière, de la part des élus, et des associations.

Précision concernant le site internet de la mairie : la page d'accueil a changé. Les informations mises sur Facebook arrivent sur le site.

A ce jour, le site n'est pas exploité comme Madame Claverie le souhaiterait. Elle va contacter le prestataire.

Les articles de Carine pour la Dépêche seront également publiés sur le site (défilement des articles en marge)

Monsieur Florent Déjardin demande si les comptes-rendus du Conseil Municipal peuvent également être publiés sur le site. Les services administratifs de la mairie sont chargés de transmettre les comptes-rendus depuis mars 2020 à Madame Claverie qui prendra contact avec la Sté CRACEO pour la publication. Ceux-ci devront donc être rédigés rapidement afin qu'ils soient diffusés dans un délai acceptable.

Madame Lonca confirme qu'elle va transmettre des photos de la dernière sortie dans les Landes du CCAS, celle-ci s'est très bien passée. Quarante personnes y ont participé.

Une information concernant la participation au stage « remise à niveau code » sera également transmise.

▪ **EHPAD - SCAPA**

Intervention de Marie-Chantal Lonca et Jean-Michel Ségnéré

Une réunion a eu lieu le 20 mai dernier avec le Groupe SCAPA. Monsieur le Maire confirme que l'association est bien en place. Mme Garobi, directrice de SCAPA a été rassurante sur la suite du projet et sur la collaboration engagée.

Concernant l'avancée des travaux, il a été signalé des problèmes d'acheminement de certaines matières premières. L'ouverture, soumise à la validation de la commission de sécurité, est prévue en janvier 2022.

Les professionnels (ex : coiffure à domicile) pourront faire leur publicité à l'EHPAD.

Monsieur le Maire souhaite que les Horguais soient associés à l'évènement en organisant une visite de l'EHPAD avant l'ouverture.

Pour l'inauguration, le Président de la République fait partie de la liste des personnalités invitées par l'association SCAPA.

Madame Lonca confirme la collaboration avec SCAPA : elle a souhaité une rencontre avec Mme Portelano, directrice de l'EHPAD de Juillan et future directrice de celle de Horgues. Hier, mercredi, en présence de Mme Esquiro, M. Etcheverria, Mme Boniface et les services administratifs, il a été évoqué :

- l'état civil (pas de procédure particulière pour les actes de décès),
- les animations : participations possibles entre celles proposées par ville (mairie, associations, écoles, Centre de loisirs) et celle qui auront lieu à l'EHPAD
- l'organisation administrative : l'EHPAD comportera 80 lits répartis en modules d'environ 14 personnes, en fonction du niveau de dépendance des personnes.
- Un animateur recruté par SCAPA, sera notre correspondant en la matière. Beaucoup de possibilités d'échanges s'offrent à nous.
- Une table d'hôte est prévue dans les locaux (il faudra une licence III délivrée par la mairie)
- Le nom de l'établissement, sur lequel les enfants de l'école ont travaillé. Celui-ci sera dévoilé lundi à 16h30 à l'école.
- Sur demande, le secrétariat de la mairie continue à transmettre deux adresses mails :
 - o pour déposer une candidature : scapasiege@orange.fr
 - o pour obtenir un dossier résident : administratif.lejonquere@orange.fr

▪ **Personnel communal**

Intervention de Nicole ESQUIRO

Madame Sylvie Rimbaud a demandé un avancement de grade et une augmentation de sa prime IFSE. Nous avons questionné le Centre de Gestion qui nous a répondu : Madame Sylvie RIMBAUD est actuellement Adjoint administratif principal de deuxième classe au 8^{ème} échelon (IB 430- IM 380).

Elle remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade comme Adjoint administratif principal de première classe (toujours en catégorie C).

Elle serait classée au 5^{ème} échelon (IB 448 - IM 393).

La nouvelle grille sur laquelle l'agent pourrait être rémunéré est plus avantageuse et permet un changement d'échelon plus rapide.

Son salaire brut actuel : 1780,69 € passerait à 1841,61 €

Sa prime IFSE actuelle : 369,50 €. Nous proposons de l'augmenter de 10 %, soit 406,45 €.

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote de l'assemblée.

Proposition accordée avec 2 voix pour, 11 abstentions et 1 personne ne souhaite pas prendre part au vote (pour ne pas être juge et partie).

▪ **Culture**
Jardins partagés

Intervention Céline BONIFACE

Projet : « Un jardin, un spectacle » pendant 4 jours : 24 au 28/08/2021.

Le principe : les familles ouvrent leurs jardins pour un même spectacle (1-2 comédiens de l'association La Porte bleue) qui invitent la famille, des amis et en échange propose le repas (auberge espagnole)

Le dernier jour, l'animation aura lieu au lac. Elle sera ouverte à tous sur inscription préalable. Le spectacle est en général « décalé ». Les comédiens apportent leur décor, la scène... La rémunération se fait au chapeau.

Le prêt de chaises est à prévoir.

▪ **PLUI et SCOT**

Intervention de Jean-Michel Ségnéré

La CA TLP dispose de deux documents d'urbanisme PLUI (30 ans) et SCOT (10 ans) destiné à couvrir le territoire de la Communauté d'Agglomération.

Un nouveau document unique qui regroupera PLUI et SCOT doit être établi par la CATLP. Tout terrain constructible devra être compensé par un terrain non constructible.

Horgues fera partie du secteur Tarbes et Tarbes nord. Monsieur le Maire pense que ce travail va être très compliqué, et cela va créer des tensions entre les territoires.

Deux représentants par commune étant à désigner (élus ou non), et Monsieur le Maire faisant déjà partie du COTEC, il propose que soient nommés pour siéger aux réunions de travail, M. Dautan et une autre personne à déterminer.

L'assemblée approuve ce choix.

▪ **Présentation du Conseil Municipal des Jeunes**

Intervention de Stéphanie SEGUIN

Monsieur le Maire, au nom du Conseil Municipal, réitère ses remerciements envers l'ensemble du Conseil Municipal des Jeunes : « nous sommes fiers et heureux de votre engagement. En effet, la commune propose aux jeunes de nombreuses activités jusqu'en CM2, et ensuite beaucoup moins. Ce projet sert à favoriser l'implication des adolescents dans la vie du village, à susciter des vocations, et permettre peut-être, à l'avenir, d'utiliser son droit de vote. Cet engagement nécessite des efforts pour vous, adolescents, mais vous en êtes bien conscients ; rien n'est cadeau. Aussi, les conseillers municipaux sont là pour vous aider dans vos projets ». Madame Seguin fait un point en chiffre : 28 inscrits mais 4 jeunes restent injoignables à ce jour.

Deux présidents ont été élus, car ont obtenu le même nombre de voix : Noémie et Robin.

Trois commissions ont été créés avec à leur tête :

- Sports et loisirs : Camille et Luka
- Embellissement du village et actions de proximité : Loriane et Thomas
- Culture et associations : Alya et Lise

Les commissions se réuniront en septembre pour la première fois.

Monsieur le Maire précise qu'il y aura des choix et des arbitrages à faire, sans perdre de vue l'intérêt général, c'est-à-dire ce qui est partagé par le plus grand nombre. Et pour ce faire un budget sera attribué au CMJ en 2022. Cette nouvelle a ravi les membres présents.

▪ Questions diverses

1- Annulation de locations de la salle des fêtes :

- Mme Loubradou (mariage Lys/Mules) location prévue le 25/9/2021.
- M. Mme Caussieu (fête familiale) location prévue le 7/8/2021

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que, suite à la situation sanitaire actuelle liée à la COVID-19, ces personnes souhaitent annuler la réservation de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de rembourser l'acompte versé par :

- Mme Loubradou pour le mariage de M. Mules et Mme Lys pour un montant de 600 € et enregistré par le titre de recettes 96 – bordereau 40 – émis le 23/9/2019 sur le budget communal 2019.
- M. et Mme Caussieu pour un montant de 125 € enregistré par le titre 84 - bordereau 39 - émis le 9/9/2020 sur le budget communal 2020

Délibérations : Les membres du Conseil Municipal, après délibération, acceptent à l'unanimité le remboursement de ces acomptes versés à la réservation.

2- Adhésion au groupement de commandes porté par le SDE pour l'achat de gaz et d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique.

Le SDE étant note interlocuteur dans ce domaine et la commune de Horgues, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes.

Il est précisé que la Commune sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Le SDE propose l'accès au groupement de commandes aux communes membres du SDE 65, à titre gracieux.

Délibération : au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide, de l'adhésion de la Commune de Horgues au groupement de commandes précité pour :

- L'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz naturel,
- La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.

3- Villages fleuris

Monsieur Dautan informe l'assemblée que l'inscription a été faite pour 2021. La commission du CMJ, embellissement du village, y sera associée.

4- Ambroisie

Appel à volontaires : rendez-vous samedi 10/7 devant la mairie pour une matinée d'arrachage. Le chantier est encadré par le CPIE Bigorre Pyrénées.

5- Padel

Une animation pour tous aura lieu samedi 3 juillet avec le Comité départemental.

5- Tirage au sort des jurés d'assises pour la liste préparatoire 2022.

Un tirage sort a eu lieu selon la formule suivante : à l'aide de la liste électorale imprimée, un numéro de page et un numéro de ligne est donné par la présidente et le président du CMJ. Monsieur Romain DELFAVERO, Madame SALCEDO MURCIA Catherine et Monsieur Bara Franck ont été tirés au sort.

6- Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la réunion des adjoints est également ouverte aux conseillers municipaux, s'ils veulent présenter un projet, le lundi entre 18h et 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h32.